



## divorce à l'amiable mis en route les factures à payer sont au nom

Par **alyclaud**, le **24/05/2012** à **21:52**

bonjour,

j'ai fait la demande de divorce à l'amiable mon mari a signé à l'avocat mutuellement. Il me fait payer la moitié des factures de la maison (eau, edf, chauffage, loyer, internet) en location au deux noms, car je ne peux déménager tout de suite, les factures sont à son nom, peut-il m'obliger à les payer légalement alors que la procédure est en route?

Il me menace de ne plus continuer la procédure de ne pas aller signer au tribunal. Que dois-je faire il croit comme ça que je partirais pas?

Cordialement